



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,

Le 29 septembre 2026 à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri-Marc PAYEN, Maire.

Date de la convocation : 22 septembre 2026

Date d'affichage : 06 octobre 2026

Certifiée exécutoire : 29 septembre 2026

Étaient présents : MM. Henri-Marc PAYEN, Marie-Christine LAINEZ, Delphine PLUCHON, Arnaud SANJOSE, Mallory LAMOUR, Patrick MASSIAS, Vanessa MOËNNER, , Anthony BESCOND, Antoine COROLLEUR, Sandra DRIEU, Fabienne NEDELEC, Sandrine PERCHOC, Erwan PRONOST.

Pouvoirs : , Bernard JAOUEN a donné pouvoir à Marie-Christine LAINEZ, Antoine COROLLEUR a donné pouvoir à Henri-Marc PAYEN.

Madame Sandrine PERCHOC, a été élue Secrétaire de séance.

Approbation du Compte-Rendu du Conseil municipal du 08 juillet 2026 à l'unanimité (15).

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS ACCORDEES AU
MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2026D054 en date du 31 mars 2026, portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire ;

Considérant qu'il convient de modifier uniquement le point n°10 de ladite délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : Modification du point n° 10

Le point n° 10 de la délibération n° 2026D054 du 31 mars 2026 est désormais rédigé comme suit :

« Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € pour la vente du four professionnel de l'ancienne pâtisserie et du tracteur »

Article 2 : Maintien des autres dispositions

Les autres dispositions de la délibération n° 2026D054 du 31 mars 2026, non modifiées par la présente délibération, demeurent inchangées.

Décision du Conseil municipal :unanimité (15)



Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,
Henri-Marc PAYEN